



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques
Pôle de Coordination et d'Instruction
Cellule Développement Durable**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'ASPREMONT

Projet d'une carrière en terrasse alluvionnaire
déposé par la SAS SAB au lieu dit « La Condamine »

Par arrêté n° 2023-DPP-CDD-01 du **05 JAN. 2023**, a été prescrite une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la création d'une carrière sur le territoire de la commune d'ASPREMONT, déposée par la SAS Sablières du Buëch - ZA les Iscles-05400 LA ROCHE DES ARNAUDS, d'une durée de 32 jours, du 20/02/2023 au 23/03/2023 inclus.

Toute information utile sur ce projet pourra être sollicitée auprès de la SAS Sablières du Buëch-ZA les Iscles-05400 LA ROCHE DES ARNAUDS. Tel :04.92.57. 90:11 -mail : sab.buech@orange.fr

Mme, Colette VIOUJAS, Cadre de la fonction publique, retraitée a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif de Marseille du 28 décembre 2022.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant notamment la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'impact correspondante ainsi que les avis de l'autorité environnementale, et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie d'ASPREMONT les lundi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Préfecture: www.hautes-alpes.gouv.fr (rubrique politiques publiques-environnement et risques naturels et technologiques-enquêtes publiques-enquêtes environnementales-dossier d'enquête).

Un poste informatique est mis gratuitement à la disposition du public à la Préfecture des Hautes-Alpes 28, rue Saint-Arey – 05011 Gap Cedex, tous les jours de 9 h à 11 h 30 à l'effet de consulter cette version dématérialisée.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles, pendant la durée de l'enquête :

-sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie d'ASPREMONT aux heures d'ouverture de la mairie : les lundi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 ,

- par écrit au commissaire enquêteur en mairie-le village- 113 route d'Aspres - 05140 ASPREMONT

-par voie électronique à l'adresse suivante: pref-carriere-aspremont@hautes-alpes.gouv.fr.

Le public pourra également rencontrer le commissaire enquêteur qui siégera en Mairie d'ASPREMONT:

- Le lundi 20 février 2023 de 13h30 à 16h30
- Le jeudi 2 mars 2023 de 9h00 à 12h00
- Le lundi 13 mars 2023 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 23 mars 2023 de 13h30 à 16h30

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie d'ASPREMONT et en Préfecture (Direction des Politiques Publiques- cellule développement durable) ou sur le site internet de la Préfecture www.hautes-alpes.gouv.fr.

Le préfet des Hautes-Alpes se prononcera à l'issue des résultats de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes Alpes



Cédric VERLINE